

**Compte-rendu du Conseil Communautaire  
Du lundi 26 septembre 2011 à 18 heures 30,  
Salle Gabrielle d'Estrées de Coucy le Château  
Auffrique.**

L'an deux mil onze, le vingt six septembre à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 18 heures 35 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

Communes	DELEGUES TITULAIRES			Présent	Absent	Absent Représenté	DELEGUES SUPPLEANTS			Présent	Absent	Votant
<b>BARISIS-AUX-BOIS</b>												
1	M. BOBO	François				X	Mme ARMANI	Françoise			EXC	
2	M. PERNAUT	Guy	X				M. FLAMANT	Jean	X			X
<b>BICHANCOURT</b>												
3	M. DECOOL	Michel	X				M. THUILLIER	Jean-Jacques	X			
4	M. FERRANDIERE	Jean-Noël	X				M. MANNE	René	X			
<b>CHAMPS</b>												
5	M. CREPEAUX	Pascal				X	M. BOLLIOU	Laurent	X			X
<b>COUCY-LA-VILLE</b>												
6	M. VAGNIEZ	Roger	X				M. LEFEVRE	Philippe			X	
<b>COUCY-LE-CHATEAU</b>												
7	M. DUMINIL	Jack	X				M. DAUCHELLE	Patrice			X	
8	M. CAUX	Patrick	X				Mme BENNECEUR	Stéphanie			X	
9	Mme LECAUX	Luminita	X				Mme CHICHMANIAN	Patricia			EXC	
<b>CRECY-AU-MONT</b>												
10	M. GILLIARD	Henri	X				M. FLAMANT	Léon			X	
<b>FOLEMBRAY</b>												
11	Mme PETIT	Franciane	X				M. POITOU	Xavier			X	
12	M. CORDIER	Denis	X				M. HOTTIN	Bernard	X			
13	M. DEREUDRE	Serge	X				M. MEY	James	X			
<b>GUNY</b>												
14	M SMORAG	Henri	X				M. LAFRANCAISE	Daniel	X			
<b>JUMENCOURT</b>												
15	M. MARTIN	Jacques	X				Mme TUST	Sabine	X			
<b>LANDRICOURT</b>												
16	M. WARNIER	Eddy			X		M. LETOFFE	Didier			X	
<b>LEULLY-SOUS-COUCY</b>												
17	Mme BASDEVANT	Anne Marie			EXC		Mme BRENGUES	Annick	X			X
<b>PONT-SAINT-MARD</b>												
18	M. COOREVITS	Jean Michel	X				Mme PIERRET	Anne Marie			EXC	
<b>QUINCY-BASSE</b>												
19	M. TURQUIN	Guy	X				M. LOTH	André			EXC	
<b>SAINT-AUBIN</b>												
20	M. PHILIPON	Benoît	X				M. CARBONNIER	Michel	X			
<b>SAINT-PAUL-AUX-BOIS</b>												
21	M. LECLERCQ	Jean-Marie	X				Mme LARDE	Marie-France	X			
<b>SELENS</b>												
22	M. NICPON	Guy	X				M. CHEVREUX	Bernard	X			
<b>SEPTVAUX</b>												
23	M. LAUTOUT	Christophe	X				M. CAVELIER	Marc			EXC	
<b>TROSLY-LOIRE</b>												
24	M. LEMOINE	Thierry	X				M. LOUIS	Daniel			X	
25	Mme GIRARD	Betty	X				M. THEVENIN	Jean	X			
<b>VERNEUIL-SOUS-COUCY</b>												
26	M. CORNILLE	Roger			EXC		M. SEPPE	Bernard	X			X
			22	3	2				14	13	4	
	arrivé en cours	19H30 avant le vote du Point 4 du compte rendu										
	départ en cours											
	<b>Présents</b>	<b>36</b>										
	<b>Votants</b>	<b>26</b>										
Invité d'honneur Claude dumont arrivé à 19h50 pendant discussion sur scolaire cout moyen												

26 délégués votants titulaires ou suppléants sur les 26 délégués. Le quorum est atteint.

### Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 20/06/2011
2. Finances : Création d'une commission intercommunale des impôts directs
3. Finances : DM pour annulation titre sur année antérieure
4. Affaires scolaires : Présentation étude faisabilité restructuration scolaire
5. Affaires scolaires : Coût moyen par élève 2009-2010 et 2010-2011
6. OM : Délibération concernant les recours en justice de Valor'Aisne
7. GRH : Création emploi Transport Scolaire
8. Parascolaire : Site de la future Ribambelle
9. Affaires Générales : Fond Solidarité Logement
10. Affaires Générales : Site futur siège de la CCVA
11. Affaires Générales : Mise à disposition du copieur Couleur de la CCVA pour les mairies
12. Questions Diverses

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Denis CORDIER est élu.

Le Président annonce à l'assemblée la nomination de M Warnier comme nouveau Maire de la commune de Landricourt. Ce dernier est absent à ce premier conseil pour raisons professionnelles.

Le Président présente à l'assemblée Mme Mazurek Céline recrutée comme chargé de mission finance afin de remplacer Mme Valérie Plessis.

Le président reprend ensuite l'ordre du jour.

## **1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 juin 2011**

Le Président demande aux délégués du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du 20 juin 2011 qui leur a été envoyé.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Finances : Création d'une commission intercommunale des impôts directs**

M le Président rappelle à l'assemblée que l'administration fiscale impose aux Intercommunalités la création d'une Commission des Impôts Directs concernant le régime de la fiscalité professionnelle qui jusque là était tenue au niveau communal.

M le Président précise que l'établissement d'une liste pour la création de cette commission est à transmettre à l'administration fiscale avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et qu'elle sera composée de 20 commissaires titulaires dont 2 domiciliés hors Epci et 20 commissaires suppléants dont 2 domiciliés hors Epci. A partir de cette liste l'administration fiscale sélectionnera 10 commissaires titulaires dont 1 domicilié hors EPCI et 10 commissaires suppléants dont 1 domicilié hors EPCI. De ce fait, M le président propose les listes suivantes :

### ***Commissaires titulaires dont 2 domiciliés hors Epci :***

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés <sup>(2)</sup>	Mme, Mlle, M.	NOM (en lettres capitales)	Prénom usuel	Année de naissance	Commune du domicile principal
1	Retraité Education nationale	M	LECLERC	JEAN-MARIE	1942	ST PAUL AUX BOIS
2	Directeur d'entreprise	M	CORDIER	DENIS	1955	FOLEMBRAY
3	RETRAITE	M	BOBO	FRANCOIS	1946	BARISIS AUX BOIS
4	AGRICULTEUR	M	TURQUIN	GUY	1956	QUINCY BASSE
5	AGRICULTEUR	M	PHILIPPON	BENOIT	1962	ST AUBIN
6	EXPLOITANT FORESTIER	M	LAUTOUT	CHRISTOPHE	1959	SEPTVAUX

7	RETRAITE AGRICOLE	M	MARTIN	JACQUES	1938	JUMENCOURT
8	RETRAITE AGRICOLE	M	DECOOL	MICHEL	1936	BICHANCOURT
9	RETRAITE	M	NICPON	GUY	1939	SELENS
10	TECHNICO COMMERCIAL	M	WARNIER	EDDY	1977	LANDRICOURT
11	ARTISAN MACON	M	CREPEAUX	PASCAL	1954	CHAMPS
12	AGRICULTEUR	M	COOREVITS	JEAN-MICHEL	1959	PONT SAINT MARD
13	RETRAITE	M	CORNILLE	ROGER	1935	VERNEUIL SOUS COUCY
14	AGRICULTEUR	M	GUILBERT	JEAN-JACQUES		CRECY AU MONT
15	TOURNEUR	M	DESOUSA	MAXIMINO	1968	COUCY LA VILLE
16		MME	TOURIGNY	ELIANE		GUNY
17	RETRAITE	M	MUTIAUX	ALAIN	1946	LEUILLY SOUS COUCY
18	CONSEILLE GENERAL	M	DUMONT	JEAN-CLAUDE	1948	COUCY LE CHATEAU
19	RETRAITE AGRICOLE	M	DEMONCEAUX	RENE		MANICAMP
20	PHARMACIENNE	MME	MOYON	ROSELINE	1980	AUDIGNICOURT

**Commissaires suppléants dont 2 domiciliés hors Epci :**

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés <sup>(2)</sup>	Mme, Mlle, M.	NOM (en lettres capitales)	Prénom usuel	Année de naissance	Commune du domicile principal
1	RETRAITE	M	LEMEE	DIDIER		BARISIS AUX BOIS
2	ELECTRICIEN	M	THUILLIER	JEAN-JAQUES	1955	BICHANCOURT
3		M	DEGONVILLE	CLAUDE		CHAMPS
4		M	BOLLIOT	LAURENT		CHAMPS
5		M	LEFEVRE	PHILIPPE		COUCY LA VILLE
6	SANS EMPLOI	M	CAUX	PATRICK	1952	COUCY LE CHATEAU
7		M	GILLIARD	HENRI	1943	CRECY AU MONT
8	RETRAITE	M	DEREUDRE	SERGE	1951	FOLEMBRAY
9	RETRAITE	M	SMORAG	HENRI	1949	GUNY
10	ASSISTANTE COMMERCIALE	MM E	TUST	SABINE	1960	JUMENCOURT
11	COMPTABLE	M	LETOFFE	DIDIER	1960	LANDRICOURT
12	DIRECTRICE D'HOSPITAL	MM E	BASDEVANT	ANNE-MARIE	1948	LEUILLY SOUS COUCY
13		MM E	DOUVRY	MARIE-FRANCE		PONT SAINT MARD
14		M	NAVARRÉ	CHRISTOPHE		QUINCY BASSE
15		MM E	LAMBERT	NADINE		SAINT PAUL AUX BOIS
16	RETRAITE	M	DATHY	REGIS		SEPTVAUX

17	RETRAITE	MM E	GIRARD	BETTY	1944	TROSLY LOIRE
18	RETRAITE	M	BURIDANT	CHRISTIAN		VERNEUIL SOUS COUCY
19	AGRICULTEUR	M	PINCKERS	BRUNO		PIERREMANDE
20	PHARMACIEN	M	MARLIERE	BENOIT	1969	BELLEU

Aucune remarque n'est formulée.

Suite au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- Approuve la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Valide les listes des commissaires titulaires et suppléants,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **3. Finances : DM pour annulation titre sur année antérieure**

M le Président demande à Mme Mazurek d'expliquer à l'assemblée les raisons d'une prise de décision modificative du budget primitif 2011

Mme Mazurek informe le Conseil Communautaire qu'un manque de crédit a été constaté lors d'annulations pour erreur sur des factures concernant l'ALSH 2010. Elle rappelle qu'une décision modificative en date du 20 juin 2011 a été prise afin d'abonder l'article 673 à hauteur de 500,00 euros. Le montant de cette dernière étant insuffisant, le Trésorier nous demande de prendre une nouvelle décision modificative ouvrant les crédits nécessaires.

Afin de régulariser la situation, le Président propose au Conseil Communautaire de prendre une décision modificative pour un virement de crédits de :

SECTION	COMPTE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSE
Fonctionnement	065	6558	Autres contingents et participations obligatoires	- 2 000.00 €
Fonctionnement	067	673	Titres annulés sur l'exercice antérieur	+ 2 000.00 €

Aucune remarque n'est formulée.

Suite au vote, la décision modificative est approuvée à l'unanimité.

### **4. Affaires scolaires : Présentation étude faisabilité restructuration scolaire**

M le Président remercie Mme Beaumont et M Verbaecke directeur de la SEDA pour leur présence.

Mme Beaumont du cabinet d'étude La SEDA présente l'état d'avancement de la phase faisabilité de l'étude de restructuration scolaire qui est encours de finalisation. .

La faisabilité étant basée sur les hypothèses maximales cela conduit à :

**Zone scolaire CENTRE à Folembray** : regroupant Verneuil sous Coucy, Coucy la Ville, Fresnes sous Coucy, Champs et Folembray dans un pôle scolaire de maximum 11 classes

- **Coût estimatif :**

- Hypothèse N°1 réutilisation du site maternelle actuel : 4 467 738,00 euros HT
- Hypothèse N°2 construction neuve : 4 318 116,00 euros HT

**Zone scolaire EST à Coucy le Château :** regroupant Coucy le Château, Crécy au Mont, Guny, Leuilly sous Coucy, Fresnes sous Coucy, Coucy la ville, Verneuil sous Coucy, Jumencourt, Landricourt, Quincy-basse et Pont Saint Mard dans un pôle scolaire de maximum 14 classes.

- **Coût estimatif :**
  - o besoin de construction reprise du site actuel de Coucy le Château en globalité : 4 985 289,60 euros HT

**Zone scolaire OUEST à Trosly Loire:** regroupant St Paul aux Bois, St Aubin, Trosly-Loire, Selens, Guny et Champs dans un pôle scolaire de maximum 10 classes.

- **Coût estimatif :**
  - o Réhabilitation de l'école actuelle et construction des espaces manquants à l'arrière du site : 3 859 621,00 euros HT

**Coût estimatif total pour les 3 pôles précités : 13 163 026,80 euros HT.**

Reste donc à définir le pôle d'appartenance des communes de Guny, Champs, Verneuil sous Coucy, Coucy la Ville, Fresnes sous Coucy. Ce choix sera délibéré lors du prochain conseil communautaire afin que la SEDA puisse approfondir le scénario final. Le volet transport sera présenté à cette occasion

**Ecoles de Bichancourt :** prévision d'un regroupement des écoles primaire et maternelle de Bichancourt derrière l'école élémentaire actuelle. Le coût de l'opération reste à calculer.

En attendant la mise en place de ce regroupement qui interviendra après la réalisation des 3 pôles vus précédemment, la SEDA étudie actuellement la mise en place d'une solution de restauration en liaison froide dans la salle communale de Bichancourt à coté de la Mairie et de l'école élémentaire à destination des élèves de Bichancourt et de ceux de la commune d'Autreville.

**Ecoles de Barisis aux bois :** peu de solution : regroupement avec Amigny-Rouy ?

Suite à la présentation, la discussion s'oriente de la façon suivante :

M Caux demande si les pôles scolaires seront équipés d'une cantine avec repas cuisinés sur place ?

M le Président précise que nous sommes qu'en phase d'étude mais que le projet est basé sur des liaisons froides concernant la restauration scolaire.

M Caux précise que le choix du type de restauration aura un impact direct sur le nombre de m2 présenté dans l'étude.

M Flamant rappelle l'historique en disant qu'Amigny-Rouy s'opposera au regroupement avec Barisis aux Bois.

M le Président répond que le Val de l'Ailette a apporté son soutien lors de la menace de fermeture d'une classe à Barisis aux Bois. La classe a été maintenue grâce notamment à la recherche d'une solution dans le cadre de notre étude. Si l'école d'Amigny-Rouy est menacée et se retrouve dans le même contexte que Barisis aux Bois, le regroupement semble envisageable.

Mme Tust fait remarquer que la création des pôles entrainera pour les élèves un temps de trajet supplémentaire et augmentera le nombre de points de ramassage. Ces deux phénomènes auront pour incidence de faire augmenter le coût moyen de transport par élève dans le cas où le car desservirait des points de ramassage isolés pour ne véhiculer que très peu d'élèves.

M le Président rappelle que l'objectif premier est d'offrir à tous les élèves une qualité et un confort d'enseignement identiques et que l'étude prend en compte le temps de trajet et des parcours.

Il rajoute que si le coût de transport scolaire concernant les points de ramassage isolés et peu fréquentés n'est pas pris en charge par le Val de l'Ailette, les parents pourront recevoir directement des aides du Conseil Général. Il ajoute également qu'il faudra le moment venu prendre les décisions qui s'imposent.

M Leclerc indique que le coût de transport d'un élève est négligeable au vu du montant prévisionnel du projet à savoir 13 millions d'euro.

**19h30 : Arrivée de Mme LARDE.**

M Lafrançaise fait remarquer qu'il fallait laisser les écoles dans les communes.

M le Président indique que la création des pôles scolaires est un bon moyen de lutter contre les fermetures de classes décidées arbitrairement par l'éducation nationale et répète la nécessité d'offrir aux élèves le même confort et la même qualité d'enseignement.

M Chevreux indique qu'au final c'est l'éducation nationale qui décide.

M le Président demande à l'assemblée de réfléchir à l'organisation des pôles scolaires afin de pouvoir prendre la décision au prochain conseil communautaire.

M Chevreux fait remarquer qu'il s'agit de coût important et que le projet est à long terme.

M le Président approuve la remarque : c'est un projet à long terme.

M Coorevits fait remarquer que l'organisation actuelle du scolaire est un frein au développement de la vie du monde rural dont une des principales difficultés est l'accueil des familles.

Mme Tust indique que ce projet aura une incidence sur le devenir des assistantes maternelles car l'accueil périscolaire risque de réduire leur temps de travail.

M le Président répond que l'accueil périscolaire et le RAM qui n'existait pas il y a 10 ans et qui aujourd'hui fonctionne très bien, seront générateurs de main d'œuvre pour les assistantes maternelles.

M Duminil indique qu'il faut aussi tenir compte des rythmes scolaires qui sont en cours de redéfinition par l'éducation nationale.

M le Président indique les modifications de rythmes scolaires engendreront aussi un besoin de main d'œuvre pour occuper les enfants l'après-midi après l'école.

M Lautout demande en quoi l'occupation des enfants après l'école incomberait au Val de l'Ailette.

M le Président répond qu'il faudra trouver des solutions financières pour occuper les enfants après l'école.

M le Président précise que la présentation faite par la SEDA sera transmise aux mairies.

## **5. Affaires scolaires : Coût moyen par élève 2009-2010 et 2010-2011**

M le président demande à M Carron chargé des affaires scolaires de présenter les coûts moyens par élève.

Suite à l'exposé, les discussions suivantes s'engagent :

M Philippon et M Lautout indiquent qu'il faut prendre en exemple le coût par enfant et par école le moins élevé pour remettre en cause les coûts élevés des autres écoles car le rapport entre les deux est grand.

M Caux demande le détail des recettes.

Mme Dégardin le renseigne en énonçant : remboursement de salaire sur contrats aidés, facturation des élèves scolarisés sur le territoire de la CCVA et n'habitant pas celui-ci,

M Caux demande quelle recette est la plus élevée

Mme Dégardin répond les contrats aidés

M Caux demande si cela est bon de faire travailler le personnel dans la précarité et ne vaudrait-il mieux pas stabiliser l'emploi ?

M Lautout demande quel sera le coût moyen par élève avec les pôles scolaires ? Est-ce que des simulations de calcul seront prévues dans l'étude réalisée par la SEDA ?

M le Président répond que le coût moyen par élève sera diminué par la mutualisation des équipements et surtout par la réduction des frais de chauffage qui aujourd'hui est une charge importante.

M le Président rajoute que le volet simulation du coût de fonctionnement sera réalisé sur la base du scénario final.

M Cordier répète la nécessité de créer les pôles scolaires afin de réduire les charges.

M Lautout précise que cela dit, il n'y a aucune garantie de non fermeture de classe.

M Cordier précise qu'effectivement aucune garantie de non fermeture de classe ne peut être évoquée à ce stade pourtant la réduction du coût moyen par élève est un bon argument auprès de l'éducation nationale. Il précise également que les travaux préconisés par l'étude CEIR ayant un retour sur investissement inférieur au temps de mise en place des pôles scolaires pourront être réalisés.

Mme Dégardin indique que les charges de personnel représentaient 67 % en 2009 des dépenses des écoles, le reste étant principalement des charges de combustible et d'électricité.

M Caux demande : hors énergie et personnel, y-a-t-il des grosses différences entre les écoles ?

Mme Dégardin répond négativement puisque les dotations de fournitures, sorites, etc. sont les mêmes.

M le Président répète à l'assemblée les coûts moyens par élève 2009-2010 et 2010-2011 et propose de voter.

M le Président propose au conseil communautaire de fixer les coûts moyens par élève pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011 comme suit :

Périodes scolaires	Coût élève de maternelle	Coût élève d'élémentaire
2009 – 2010	1 092,66 €	390,52 €
2010 – 2011	912,45 €	429,58 €

Ces coûts seront facturés aux communes et établissements extérieurs à la CCVA dont les enfants sont scolarisés au sein de la Communauté de Commune.

Suite au vote, Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Fixe le coût moyen par élève 2009/2010 à 1 092,66 € pour un élève de maternelle et 390,52 € pour un élève d'élémentaire
- Fixe le coût moyen par élève 2010/2011 à 912,45 € pour un élève de maternelle et 429,58 € pour un élève d'élémentaire
- Autorise le Président à réaliser toutes les formalités subséquentes.

## **6. OM : Délibération concernant les recours en justice de Valor'Aisne**

M VAGNIEZ rappelle à l'assemblée l'historique juridique concernant Valor'Aisne qui subit de multiples recours en justice contre le centre de traitement de la Tuilerie à Grisolles.

M le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération apportant tout son soutien au Syndicat de VALOR' AISNE.

Suite au vote, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- D'exprimer tout son soutien au Syndicat VALOR' AISNE dans le cadre de la réalisation et l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets l'Éco Centre La Tuilerie
- D'autoriser M le Président à intervenir au nom de la Communauté de Communes dans les contentieux en cours et à venir en lien avec l'Éco Centre La Tuilerie.

## **7. GRH : Création emploi Transport Scolaire**

Mme Dégardin explique la nécessité de créer un poste de surveillante de car à hauteur de 6h30 hebdomadaire. En effet la modification du circuit desservant Guny nécessite d'employer matin et soir une autre personne. Il s'agit de Mme Orban dont le temps de travail est modifié.

M Lautout demande combien de fiche de salaire au total pour l'ensemble du personnel de la CCVA ?

Mme Dégardin répond : 80 fiches de salaires

M Lautout demande combien les 80 fiches de salaires représentent-elles d'euros ? Il précise également que la masse salariale n'est pas négligeable et qu'il faut plus communiquer sur ce point auprès des habitants de la CCVA.

Mme Dégardin stipule que la masse salariale du Compte Administratif 2010 représente 1 191 829,33 euro.

M Cordier indique que c'est l'équivalent de 45 personnes à 35 heures.

M le Président fait remarquer que la gestion du personnel est une tâche difficile et amplement remplie par le service GRH du Val de l'Ailette : liaisons pôle emploi, remplacement en cas d'absence...

M Lautout répète le besoin de communiquer sur ce point.

M Caux fait remarquer que le conseil communautaire vote exclusivement à la création de poste et jamais à la suppression et qu'avec une gestion plus juste le conseil communautaire devrait voter des suppressions de poste.

Mme Dégardin explique que les postes ne sont pas supprimés car réattribués régulièrement, notamment lors des mouvements de personnels liés au centre aéré. Le ré emploi des postes existants donne au service GRH une flexibilité nécessaire et organisationnelle.

Mme Dégardin ajoute que le tableau des effectifs sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

M le Président procède alors au vote pour la création du poste de Surveillante dans le bus.

Suite au vote, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité :

- Accepte la création du poste
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2011, chapitre 012, article 6413.
- Autorise, le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **8. Parascolaire : Site de la future Ribambelle**

Mme Dégardin présente l'étude des deux projets d'implantation du nouveau site de la Ribambelle et demande au conseil communautaire d'argumenter et/ou de contre-argumenter afin de choisir entre les deux sites : Guny à la place de l'école maternelle ou Trosly-Loire derrière le presbytère.

A	B	C	D
Commune	<b>Guny</b>		<b>Trosly</b>
Adresse	La Maison Choquart		1 place Adalbert Brun
Parcelle ppale concernée	AD 49 de 675 m <sup>2</sup>		D 840 de 1728 m <sup>2</sup>
Parcelles secondaires	AD 53 de 1 200 m <sup>2</sup> AD 218 de 82 m <sup>2</sup>		D 424 de 600 m <sup>2</sup> D 425 de 35 m <sup>2</sup>
Superficie projet bâti (actuellement 110 m <sup>2</sup> sur 1 030 m <sup>2</sup> de terrain)	200 m <sup>2</sup>		200 m <sup>2</sup>
Surface Utile projet construction	675 m <sup>2</sup>		870 m <sup>2</sup> derrière Presbytère
Propriété des terrains	Commune - Acord de principe		Commune - Accord de principe
Nature des terrains	Aménagés et viabilisés - 2 bâtiments existants		Jardin avec petit bâtiment en pierre
Disponibilité des terrains	Horizon Sept 2013 au mieux		Dès janvier 2012
Contrainte	Maintien activité école pendant Tx Eglise Classée ==> ABF		Faire division parcellaire
Travaux annexes à prévoir	Parking dépose minute attention route circulante et viabilisation		Parking dépose minute et viabilisation

Suite à la présentation, la discussion s'oriente ainsi :

M Lautout demande si l'implantation de la future Ribambelle aurait pu se faire sur le site de la déchetterie ?

M le Président répond que d'après le PLU on ne peut pas implanter ce genre d'activité sur le site à la déchetterie.

M Seppe demande si le site de la déchetterie n'est pas excentré ?

M Cordier précise que l'idée d'implanter la future Ribambelle sur le site de Folembay a été vite abandonnée au vu des préconisations de la CAF indiquant qu'il n'est pas souhaitable d'avoir le RAM et la Ribambelle sur le même site même si le diagnostic du Projet Educatif Local disait l'inverse.

M Cordier ajoute également que le conseil municipal de Trosly-Loire a répondu favorablement avec beaucoup de réactivité et de volonté à l'implantation de la future Ribambelle dans sa commune. La décision favorable du conseil municipal de Guny semble plus fébrile puisqu'elle a été votée à une voix près. Les membres du bureau ont donc choisi de proposer d'implanter la future Ribambelle à Trosly-Loire.

M Coorevits demande si la commune de Trosly-Loire vend la parcelle au Val de l'Ailette.

M Cordier indique qu'une convention de mise à disposition sera signée pour un euro symbolique avec une clause de rétrocession en cas de cession d'activité.

M le Président précise que le Val de l'Ailette achète de terrain pour un euro symbolique et devient donc propriétaire mais que si l'activité cesse alors la commune récupère les bâtiments pour le même prix.

M Philippon demande combien de sites Ribambelle existeront au final ?

M le Président indique qu'il n'y aura plus qu'un seul site et que le site actuel situé à Verneuil n'est plus suffisant par rapport à la demande.

M le Président répond que non, il ajoute que le point central du Val de l'Ailette reste Guny et que la future Ribambelle doit être en un seul site dans le but de réduire les charges qui seraient plus élevées s'il y avait plusieurs sites.

M Lautout demande combien d'enfants sont pris en charge par l'actuelle Ribambelle ?

Mme Dégardin répond que l'agrément actuel est de 15 enfants et qu'il sera élargi à 20 enfants. La construction est basée sur 25 pour plus de latitude.

M Lautout demande si 30 places seraient aujourd'hui occupées ?

M le Président précise que le taux d'occupation est variable selon la démographie.

Mme Dégardin fait observer le phénomène suivant : les enfants sont en général gardés de 0 à 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en maternelle, si à la naissance de l'enfant les parents ne peuvent pas l'inscrire à la Ribambelle pour manque de place alors l'enfant ne fréquentera pas du tout la Ribambelle puisque les parents opteront pour un autre mode de garde jusqu'aux 3 ans de l'enfant qui sera ensuite scolarisé.

M le Président ajoute que les jeunes couples sont demandeurs de ce type de garde.

M Lafrançaise demande pourquoi le choix du bureau s'est arrêté sur une implantation à Trosly-Loire alors que le conseil municipal de Guny a voté pour ?

M Cordier répond qu'il y avait une méfiance de la part du conseil municipal de Guny qui n'a pas donné d'engagement ferme aux membres du bureau.

M Lafrançaise précise que le conseil municipal de Guny était septique car il manquait d'information sur ce projet.

M Cordier répond que dans un premier temps, c'est l'idée, le projet qu'il fallait valider.

M Lafrançaise indique que certains conseillers municipaux ont voté contre dans le but de garder l'école car ils ont fait une fusion de ce projet avec le projet des pôles scolaires.

M Caux fait remarquer que si on associe ce projet avec celui des pôles scolaires, il semble plus logique de regrouper la Ribambelle au niveau du pôle scolaire de Trosly-Loire.

M Cordier précise que les membres du bureau ont tenu compte du fait que Trosly-Loire est aussi concerné par la création d'un pôle scolaire pour faire son choix. Il tient à préciser que Thierry Lemoine était lui pour le site de Guny plus central.

M le Président indique qu'au vu de son implication au niveau communal il s'est retiré de la discussion.

M Boliot demande si on connaît le coût des deux projets.

Mme Dégardin répond qu'il n'y a pas eu d'étude comparative financière des sites.

M le Président demande à l'assemblée de voter.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- L'implantation du futur site de la Ribambelle à Trosly-Loire
- Autoriser le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes.

## **9. Affaires Générales : Fond Solidarité Logement**

Le président rappelle à l'assemblée le principe du Fond de Solidarité Logement (FSL) qui permet aux personnes ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le président fait état de la lettre de sollicitation du président du conseil général en date du 14 avril 2011, qui demande à la CCVA de contribuer au financement du FSL à hauteur de 0,41 € par habitant soit 3 463,27 €.

Le président propose alors que la Communauté de Communes du Val de l'Ailette valide une contribution au FSL lieu et place des communes.

Suite au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- Approuve la proposition du président
- Autorise le versement de la contribution demandée au titre de l'année 2011,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **10. Affaires Générales : Site futur siège de la CCVA**

Mme Dégardin rappelle que le permis de construire de l'extension de la CCVA a été accordé au vu de son caractère provisoire pendant 3ans. Il faut dès à présent s'occuper du futur site.

Pour cela 2 sites sont pressentis, Mme Dégardin présente l'étude comparative réalisée par M Venet entre les sites **Les Michettes** et **Le Site du Vivier**.

### **Les Michettes**

- **Avantages :**
  - Propriété de la CCVA
  - centralisation par rapport au Territoire
  - le coût à l'investissement
- **Inconvénients :**
  - Hors agglomération et éloignement
  - Implantation dans un site artisanal/industriel
  - d'un caractère sobre, non évolutif.
- **Délais envisagés : 18 mois de travaux**

### **Le PC du Site du Vivier**

- **Avantages :**
  - Bâtiment de caractère dans un site clos
  - Potentiel restant (100 à 150 m<sup>2</sup>)
  - Proximité des services de l'agglomération
- **Inconvénients :**
  - Le coût de l'investissement
  - Le volume des pièces
  - Autre ... les pigeons ...
- **Délais envisagés : 18 mois de travaux**

<b>Lots</b>	<b>Montant Travaux Site des Michettes</b>	<b>Montant Travaux Site du Vivier</b>
<b>Réhabilitation du Bâtiments</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>800 000,00 €</b>
Gros Œuvre/Platrerie/enduit	252 000,00 €	353 000,00 €
Carrelage/Faïence	45 000,00 €	65 000,00 €
Menuiserie intérieures/extérieures	65 000,00 €	122 000,00 €
Charpente/Couverture	30 000,00 €	60 000,00 €
Sanitaire/Plomberie/Chauffage	45 000,00 €	45 000,00 €
Electricité/VMC	58 000,00 €	80 000,00 €
Serrurerie/Peintures Int. Ext.	55 000,00 €	75 000,00 €
<b>Voiries, abords et clotures</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Assainissement</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Espaces Verts</b>	<b>15 000,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>685 000,00 €</b>	<b>845 000,00 €</b>

M Martin indique que si on opte pour le site Les Michettes alors le siège serait dans nos locaux puisque le Val de l'Ailette est propriétaire de ce dernier, ce qui éviterait de payer un loyer.

M le Président précise que si le choix est arrêté sur Le site du Vivier alors le Val de l'Ailette deviendrait propriétaire pour 1 euro symbolique le temps de l'activité.

M Caux demande si l'étude des coûts de fonctionnement a été réalisée, les plafonds du Site du Vivier étant très haut, cela engendrerait des charges de chauffage importante.

Mme Dégardin indique qu'aujourd'hui le site n'est pas utilisé, il est donc difficile d'estimer le coût. Il est aussi possible de baisser les plafonds par exemple

M le Président demande ce que pense le conseil communautaire d'un siège hors d'un centre bourg ?

M Caux pense que c'est une bonne logique de dissocier le Val de l'Ailette de Coucy le Château et à 500m de l'Ailette c'est bien.

M Coorevits demande combien aurait coûté la réalisation d'une construction neuve ?

M Caux dit que le site Les Michettes serait un choix judicieux en termes d'accessibilité car il est juste à coté du croisement routier Nord-Sud et Est-Ouest.

Mme Tust fait remarquer que le site de Folembay a un avenir même si on n'y implante pas le siège du Val de l'Ailette tandis que pour le site Les Michettes ce n'est pas le cas.

M le Président précise qu'effectivement nous ne pouvons pas construire d'appartement sur le site Les Michettes car le PLU ne le permet pas.

M le Président dit qu'il faut étudier la solution d'une construction nouvelle.

M Coorevits dit qu'il faut réduire les coûts de fonctionnement.

M le Président précise que le projet reste en cours d'étude et qu'il invite les conseillers communautaires à donner leurs positionnements lors du prochain conseil communautaire.

## **11. Affaires Générales : Mise à disposition du copieur Couleur de la CCVA pour les mairies**

Mme Dégardin présente le principe de calcul du droit à la reproduction des mairies qui est basé sur le nombre de logement source INSEE 2006.

M Caux fait remarquer qu'il faut ajouter 10% au nombre de logement source INSEE 2006.

La remarque est approuvée et donc le calcul du droit à la reproduction sera basé sur le nombre de logement source INSEE 2006 + 10 %. Le droit à la reproduction des mairies est le suivant :

Libellé géographique	Logements en 2006 (princ) + 10%	Droit à reproduction 2 A3 RV Couleur ou 4 A4 RV Couleur Feuilles fournies CCVA	
		A3 RV	A4 RV
Barisis	354	194,78 €	189,96 €
Bichancourt	435	239,16 €	233,24 €
Champs	154	84,47 €	82,38 €
Coucy-le-Château-Auff	477	261,93 €	255,45 €
Coucy-la-Ville	119	65,34 €	63,72 €
Crécy-au-Mont	180	99,01 €	96,56 €
Folembray	733	402,92 €	392,95 €
Guny	230	126,25 €	123,13 €
Jumencourt	100	55,23 €	53,86 €
Landricourt	91	50,01 €	48,78 €
Leuilly-sous-Coucy	224	123,11 €	120,06 €
Pont-Saint-Mard	121	66,50 €	64,86 €
Quincy-Basse	60	33,05 €	32,23 €
Saint-Aubin	153	84,02 €	81,94 €
Saint-Paul-aux-Bois	203	111,42 €	108,66 €
Selens	149	81,89 €	79,86 €
Septvaux	113	62,10 €	60,57 €
Trosly-Loire	302	166,22 €	162,11 €
Verneuil-sous-Coucy	90	49,53 €	48,30 €

Au delà de ce droit, les coûts unitaires de facturation des frais de reproduction seront calculés sur la base suivante :

Coût copie N&B format Recto A4	Coût Copie Couleur Format recto A4	Coût Feuille A3	Coût Feuille A4	Coût 2 A3 RV Couleur	Coût 4 A4 RV Couleur
0,0070 €	0,0635 €	0,0208 €	0,0070 €	0,5496 €	0,5360 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- Approuve le montant maximum du droit à la reproduction par mairie
- Approuve les coûts de facturation de reproduction en cas de dépassement du droit à reproduction.
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- 

## **12. Questions diverses**

M le Président demande à l'assemblée quels sont les sujets qu'elle souhaite aborder dans le cadre des questions diverses.

M Cordier fait part à l'assemblée qu'il y a un gros risque concernant le financement des projets d'investissement puisque vu la situation économique actuelle, les banques risquent de limiter et/ou de fortement augmenter les taux d'intérêts des emprunts réalisés par les collectivités territoriales.

M Cordier précise également qu'un certain nombre de collectivités territoriales sont directement impactées par les emprunts dits toxique, c'est-à-dire à taux variable, et que l'horizon 2012 sera triste en terme d'emprunt, il faut surveiller le marché afin d'être réactif avant qu'il soit ne trop tard.

M Cordier demande à M Dumont s'il a des informations au niveau départemental concernant ce point.

M Dumont répond que le département n'est pas dans une démarche de baisse des opérations d'investissement et fait remarquer que les collectivités territoriales vont être soumises à une notation

M Cordier indique que les collectivités territoriales demandent la création d'un fond monétaire propre et indépendant des banques.

M Philipon précise que la création de ce fond est démarrée par la POSTE et DEXIA.

M Cordier ajoute que l'investissement des collectivités représente 71% de l'investissement total et que la baisse de l'investissement des collectivités entrainera une baisse de l'emploi.

M Dumont fait remarquer que si les banques ne prêtent plus aux collectivités alors que feront-elles de leur fond ?

M Cordier rajoute que si les banques ne prêtent plus, ce ne sera pas de leur volonté.

La discussion sur ce sujet s'achève ici.

M le Président rappelle les dates des prochaines commissions Tourisme le 20 octobre et Ordures Ménagères le 17 octobre.

M Duminil rappelle le succès de l'évènement Cyclospor UFOLEP 2011 et fait remarquer l'impact positif et direct sur l'économie locale. Par exemple la boulangerie de Coucy a vendu au moins 500 croissants.

M le Président remercie le comité des fêtes de SELENS pour l'organisation de Miss Val de L'Ailette.

M le Président rappelle que la commune de Folembray organise la fête de la ruralité le 2 octobre 2011.

Aucune autre question n'est soulevée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.**

**Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.**

**Le Secrétaire de séance  
Denis CORDIER**



**Le Président  
Thierry LEMOINE**

